

21 juin 2018

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du
17 mai 2018 de M. Sylvain Thévoz et de M^{me} Olga Baranova:
«Grillades: tolérance zéro, vraiment?»**

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Alors que des milliers de personnes souhaitent pouvoir griller l'été leurs aliments dans les si beaux parcs de la Ville, le Conseil administratif a pris une option de tolérance zéro pour celles et ceux qui n'utilisent pas exclusivement les grils municipaux. Or, ces derniers sont en nombre insuffisant (une trentaine). Pourquoi, plutôt d'amender, le Conseil administratif n'envisage-t-il pas une autre stratégie, soit la mise à disposition de zones élargies de grillades ou de grils électriques, nettement moins générateurs de nuisances?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La police municipale intervient avec discernement dans le cadre de sa mission et avec le souci constant de concilier les différents usages des parcs. En effet, elle s'efforce de faire respecter les règles en vigueur dans le cadre de ses patrouilles et de répondre aux nombreuses réquisitions d'habitants et d'usagers des parcs gênés par diverses nuisances, dont fait partie l'utilisation de barbecues.

La prise en compte des différents intérêts quant à l'utilisation des parcs publics est un défi constant pour les autorités municipales. Dans le cas des grillades, la Ville de Genève a mis en place des espaces spécialement aménagés dans plusieurs parcs afin d'éviter les «grillades sauvages», qui peuvent être source de nuisances et dégradations importantes pour les pelouses.

Le Service des espaces verts (SEVE) analyse annuellement la situation afin d'adapter le dispositif en cas de besoin. Ainsi, le nombre de grils au sentier des Saules a été augmenté en 2017 au vu de la forte demande, et les grils au parc Trembley ont été déplacés du fait des doléances des habitants. Cependant, il n'est pas possible d'élargir au bon vouloir les zones aménagées et d'augmenter le nombre de grils dans tous les parcs pour répondre à la demande du public lors de journées de forte affluence dans les parcs sans entrer en conflit avec les autres usages et la tranquillité des voisins.

En revanche, il a été décidé cette année d'installer dans les zones aménagées des panneaux afin de rappeler les règles d'utilisation des grils fournis par la municipalité, notamment le partage des grils afin de permettre l'accès à un plus grand nombre. En effet, il a été observé que les grils sont souvent monopolisés plusieurs heures par les mêmes personnes.

En parallèle, une politique plus restrictive a été mise en place afin de faire face aux nuisances et aux dégradations diverses dans ces lieux ouverts au public. Les agent-e-s de la police municipale ont intensifié leur présence dans les parcs et toute infraction, notamment l'usage de grils autres que ceux mis à disposition par la Ville, est sanctionnée sur la base du règlement des parcs et promenades de la Ville de Genève.

S'agissant des grils électriques, cette option est à l'étude. Toutefois, selon les premières analyses faites auprès de villes suisses similaires, elle est significativement plus coûteuse, notamment au niveau de l'installation (raccordement électrique) et de la maintenance, ces grils faisant régulièrement face à des dégradations et à du vandalisme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone